

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Mai 2005 - 1,50 €

Manifestation 1^{er} mai

Rendez-vous
dès 14 h 30,
Bd Voltaire à l'angle
de la rue Crussol
sous le ballon
du « Livre Parisien »

N° 314

SOMMAIRE

2

Compte-rendu
de la CE
du 18 avril 2005

3

Editorial

4/5

Le Monde :
l'emploi en danger

6

Le Travail :
convention collective

7/8/9/10

Réforme
du système de santé

11

SAD : l'agence de Lyon

12/13

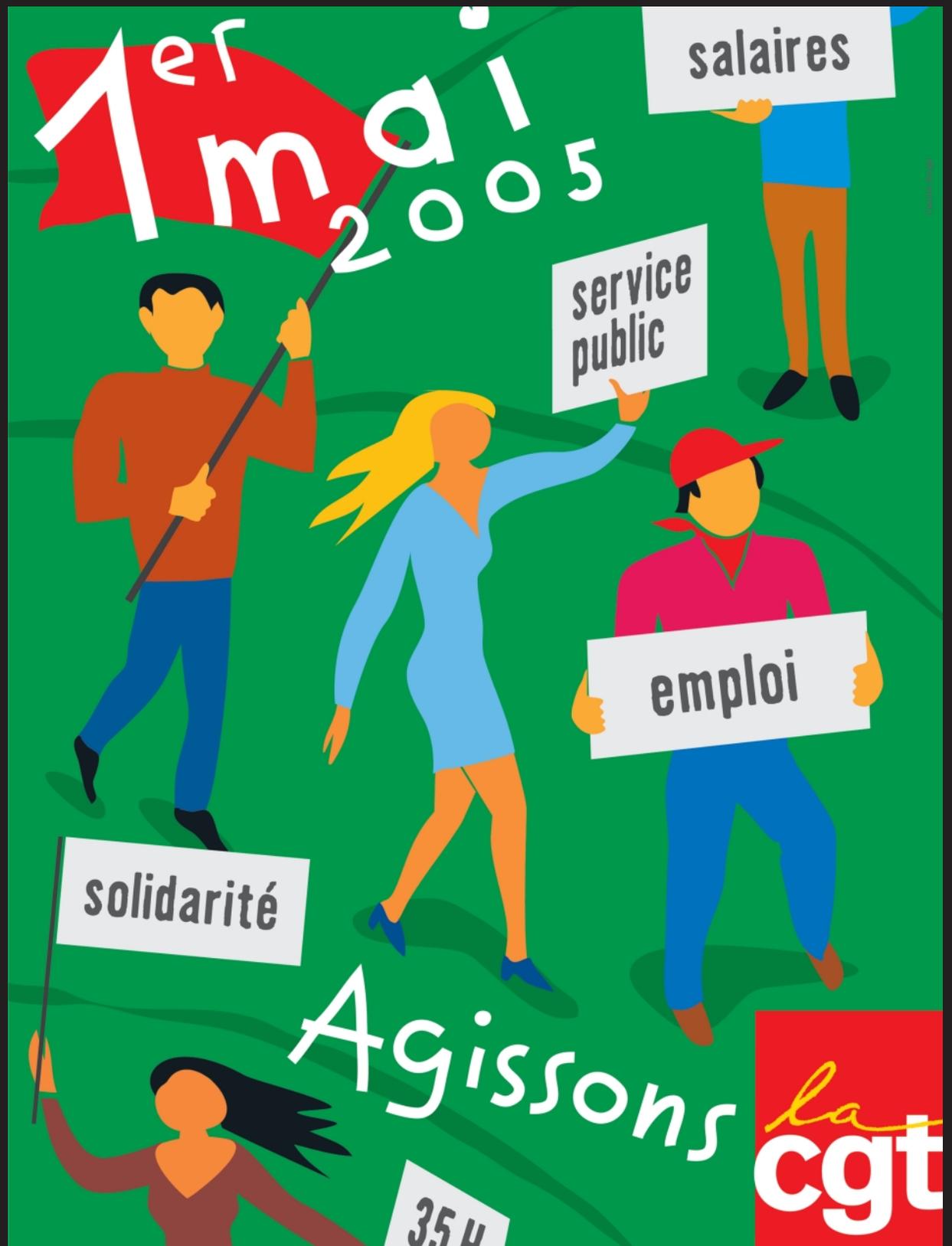
Reconnaissance
de la pénibilité

14/15

Brèves

16

Toi l'Auvergnat





Compte-rendu de la réunion de la Commission exécutive du lundi 18 avril 2005

Présents :

Akoun Pascal, Burguière, Bewaele, Ferbos, Furio, Galluchot, Hernandez, Korchia, Laignier, Le Bihan, Le Corre, Lesage, M'saoura Nadal, Pavard, Pellet, Pinceloup, Tissier.

Délégués syndicaux :

Bultel, Huard, Lourdez.

LA situation générale tourne autour de la constitution européenne.

La position de la CGT a été élaborée avec difficulté en inscrivant dans le texte un rejet sans ambiguïté du traité. Dans la foulée, les sondages donnant le "non" gagnant se sont suivis sans fléchir, montrant que la position de la CGT était attendue.

Le syndicat, en adéquation avec ses adhérents et la CGT, a pris avant le CCN une position nette contre ce traité alors que notre fédération est restée beaucoup moins tranchée.

L'année prochaine, le congrès fédéral sera marqué par un débat fort autour du lien entre le syndicalisme et le politique, dans un pays où le nombre de chômeurs dépasse le taux de syndicalisation, où les remises en cause des acquis sont multiples, de l'assouplissement des 35 heures à la journée de solidarité, de la retraite à la Sécurité sociale...

Dans le Labeur, les attaques contre l'IN sont nombreuses, la dernière en date étant le rachat éventuel de Bondoufle par Maury dans des conditions inacceptables pour les salariés.

Dans la Distribution, deux sujets majeurs : SPPS et Combs-la-Ville. A ce jour, 100 emplois de plus ont été gagnés à SPPS par rapport à la minute signée par le syndicat, ce qui constitue une victoire à pérenniser.

Le 30 juin 2006, les salariés détachés par les NMPP doivent se prononcer sur leur éventuel basculement dans la filiale au 31 décembre 2005. Le bureau syndical y est favorable puisque l'application de l'accord et l'action syndicale ont permis de développer l'emploi sans que les salariés perdent leur statut. La suite est d'inscrire SPPS comme filiale des NMPP à 100 % dans un comité de groupe NMPP. Pourtant, les salariés désirent maintenir leur feuille de paie NMPP. En conséquence s'ils ne basculent pas, cela ouvrira la possibilité pour la direction de renégocier cet accord sur le périmètre, l'effectif et le statut.

De plus, la division syndicale dans l'entreprise ne nous aide pas. En effet, un

syndicat d'entreprise a été créé avec ceux qui ont vendu le statut (contre 72 000 €) contre l'accord du SGLCE ; ne parlons pas de la position de la fédération qui a adoubi ce syndicat.

À Combs-la-Ville, la direction refuse de garantir la charge de travail conformément à l'accord de 1997. Le collectif n'est pas en capacité de faire des propositions d'avenir dans l'entreprise, il exige l'application de l'accord de 1997 avant d'ouvrir toute discussion. Cette impasse sert les intérêts de la direction. Sur ce site, le syndicat est en attente de militants en capacité de faire des offres rassembleuses autour de la charge de travail et de l'emploi, d'autant plus que lorsque nous faisons des propositions syndicales sur l'avenir de l'entreprise, les accords sont porteurs d'emplois.

L'accord presse du 30 novembre peut entraîner la recomposition du syndicat. Cet accord n'a pas recueilli l'unanimité des catégories, à commencer par les Départs qui auraient en conséquence une perte importante de salaire quand la grille sera applicable, tout comme les Electro-Mécaniciens avec une particularité, c'est que la grille figera les métiers actuels avec une évolution à minima.

Enfin, même si les bureaux de placement sont maintenus, les patrons veulent que les nouveaux entrants soient payés à 80 % de la rémunération des titulaires pendant un an.

Ce soir, une réunion au SPP essaiera de débloquent la situation et demain une réunion presse aura lieu au syndicat.

La Commission exécutive de ce jour devra mettre en débat une structure syndicale future, en sachant que les problèmes persistent :

● dans les imprimeries, les Rotativistes ne sont pas sur la reconnaissance de la qualification des salariés puisqu'ils considèrent que le salaire est lié au poste occupé et non à la compétence du travailleur ;

● dans le prépresse, les photocompositeurs considèrent qu'ils n'ont plus d'avenir dans les métiers du Livre et ont décidé de basculer vers les journalistes dans les sièges éditoriaux sous l'intitulé d'"éditeurs réalisateurs" ;

● quant aux Photogreveurs, au lieu d'être les derniers ouvriers dans les rédactions, ils travaillent à une proposition de positionnement sans abandon du statut.

Le secrétaire presse s'exprime pour affirmer qu'il n'y aura pas de baisse de salaire (hors plus-value temporaire) puisqu'il y aura une fixité des postes dans la grille cible.

Quant aux nouveaux entrants, il ne s'agit pas d'une baisse de salaire puisque la mesure s'applique aux personnes hors presse et aux permanents qui ont moins de 220 services, notamment les remplacements d'été.

Les discussions s'engagent sur l'interprétation du texte et la vie dans les entreprises.

À l'IN, le déménagement à Choisy-le-Roi se fera autour du 15 mai avec 100 personnes au lieu des 134 prévues, en raison des départs volontaires. Le Service Continu est toujours en sous activité, décourageant les salariés qui prennent leur compte, tout comme le Fiduciaire qui est parti à Douai sans les salariés. Enfin, 90 % des élus partent, ce qui pose un problème de relève syndicale. À Choisy, les élections professionnelles qui auront lieu en octobre doivent nous mobiliser si nous souhaitons rester présents dans l'entreprise.

Les transporteurs se sont exprimés sur les conséquences des divisions à SPPS qui sont un frein à l'activité CGT puisque la solidarité ne s'exprime pas pour régler leurs difficultés.

Quant à l'accord du 30 novembre 2004 qui réglait le positionnement signé par tous, les discussions sont loin d'être terminées sur la grille hiérarchique.

Ce soir, des avancées devront être engrangées pour aller à la signature syndicale, ce qui permettra d'être unis en perspective du congrès.

Sur la préparation du congrès, la CE jouera pleinement son rôle ; c'est pourquoi, il y aura une périodicité mensuelle dès à présent.

Un appel pour réussir un grand 1^{er} Mai coloré sous le ballon est lancé dès aujourd'hui.

Cyril Elbaz

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.

N° de Commission paritaire :
0110 S 07117.

Préresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce 75014 Paris
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication et de rédaction :
Elbaz Cyril.
Rédacteur en chef : Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction : A. M'Saoura,
M. Pavard, B. Rivet, Y. Volant,
N. Bessemoulin, P. Le Cadre, Th. Fronty.





Le 29 mai, un choix simple

Si on se fie aux sondages hebdomadaires, le "Non" au traité constitutionnel s'amplifie de semaine en semaine. Un "Non", non anti-européen, mais un "Non" qui est un "Oui" pour un véritable pacte social pour l'Europe.

Face à cette onde "positive" qui se propage, l'empire du "Oui" contre-attaque. S'appuyant sur des médias complaisants, les partisans du "Oui" monopolisent le PAF, sans pour autant convaincre.

De Hollande à Sarkozy, de De Villepin à DSK jusqu'à la CFDT qui loin de se poser des questions existentielles milite pour le "Oui", organise des meetings politiques et ovationne DELORS à la Mutualité ; tous prônent un "Oui" à "la concurrence libre et non faussée".

Pour faire peur aux "petits enfants" que seule la télé réalité, de Bachelor à la 1^{re} compagnie et autres émissions de "merde", intéresse, Chirac leur dessine des "moutons noirs". L'intervention présidentielle pour le "Oui" au traité constitutionnel sur TF1 se résume à : "Si les Français votent non, ils deviendront des moutons noirs" ; pour De Gaulle, c'était "des veaux". Autre époque... A chaque référendum son animal...

Bien évidemment dans les sphères, cercles de réflexion mélangeant femmes et hommes de gauche et de droite, syndicalistes, politiques, énarques, polytechniciens, ancien ministre des finances et patrons, on vous expliquera que c'est un "Oui" de compromis, complexe certes mais un "Oui" indispensable pour créer un nouveau cadre institutionnel, propositionnel, démocratique, blablabla et blablabla !

Les gouvernements, depuis plus de dix ans, n'ont rien fait pour renforcer les institutions européennes et leur faire jouer un rôle pour une Europe sociale...

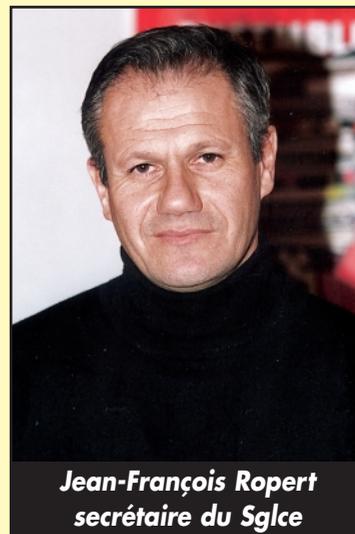
Bien évidemment, sur le contenu social du projet, les "Oui-oui" répondent "on verra après" - Mensonges !

Heureusement, "Aussitôt qu'en Europe, un principe, [...], tente de dominer absolument, il se heurte toujours à une résistance qui surgit des profondeurs mêmes de la vie" (Léopold von Ranke, Histoire de l'Europe).

Être résistant, c'est s'opposer à la dominante logique libérale contenue dans le traité, c'est dire "Non".

Un "Non" de progrès ;
Un "Non" de rejet de la politique économique et sociale menée en France et en Europe ;
Un "Non" à un Parlement européen sanctuaire des politiques d'inspirations libérales ;
Un "Non" à l'usurpateur Traité de Maastricht qui devait offrir à la zone euro, croissance et plein emploi ;
Un "Non" à la seule loi du marché et de la concurrence et sa spirale de régression sociale qu'elle favorise ;
Un "Non" à une Europe qui laisse face à face, entreprises et marché et propose comme seules perspectives aux salariés, flexibilité, précarité et dumping social.

C'est donc en toute logique que notre syndicat, le SGLCE, a appelé ses mandants dans une résolution du 24 janvier 2005 à rejeter le 29 mai 2005, le projet constitutionnel édicté par Valéry Giscard D'Estaing et à construire un rapport de forces qui ouvre des perspectives pour une Europe sociale.



Jean-François Ropert
secrétaire du Sglce



Comment va la presse quotidienne nationale et "Le Monde" ?

Pour le savoir, nous avons posé quelques questions sur ce thème à Claude Simon, secrétaire du Comité d'entreprise du journal "Le Monde", installé depuis peu au 80, boulevard Auguste Blanqui.

Livre Parisien : On parle fréquemment de la crise de la presse quotidienne. Qu'en est-il ?

Claude Simon : Oui, la presse quotidienne est en crise car la République qui devrait être garante de son indépendance n'assume pas son rôle. Pourtant, la presse se trouve à un tournant. Le développement d'Internet et notamment de l'ADSL, la concurrence déloyale des gratuits et le choix fait par les publicitaires et par les grands groupes qui les commandent de se tourner vers les télévisions, finissent le travail de sape.

La presse est encadrée par des textes législatifs qui devraient lui fournir les moyens de vivre et de garantir sa liberté. Au-delà des discours lénifiants, la réponse que donne le gouvernement est de mettre la Poste en "libre concurrence", ce qui a des effets dévastateurs sur les tarifs postaux.

Les aides à la presse sont détournées de leur objectif. En 2005, l'Etat a dégagé 38 millions d'euros pour éliminer les ouvriers du Livre, ce qui ne réglera rien pour l'avenir, alors que ces sommes devraient servir à relancer les titres.

Avec cette absence de volonté politique, la porte est ainsi ouverte pour que des grands groupes industriels et financiers entrent dans les conseils d'administration de ces titres.

L. P. : Le groupe Le Monde, c'est quoi ? Quelle place tient ce groupe dans le paysage médiatique de notre pays ?

C. S. : Il est plus juste de dire le groupe La Vie/Le Monde. Plus précisément, il se présente de la manière suivante :

Presse quotidienne : Le Monde et Le Monde Imprimerie.

Presse quotidienne régionale : La

majorité des parts dans les journaux du Midi : Midi Libre, L'Indépendant, Centre Presse ; des publications : La Semaine de Nîmes et Gard, La Semaine du Roussillon, Le Journal de Millau, Terre de vins, Terres catalanes, L'Aveyronnais, Le Catalan judiciaire ; des radios : NRJ Montpellier, Sète, Perpignan, Nîmes ; des imprimeries et une agence de voyages.

Presse magazine : La Vie, Le Monde des religions, Prier, Télérama, Courrier international, Voiles et Voiliers, Top Famille, Fleurus Presse, Le Monde diplomatique, Le Monde de l'éducation, Cahiers du cinéma, Notre Histoire, Ulysse, Le Monde Initiatives.

Édition : Desclée de Brouwer, Editions Zodiaque, Editions de l'Etoile, Librairie La Procure.

Numérique : Le Monde interactif.

Publicité : La majorité des parts du

"Le Monde" à l'encan

La holding "Le Monde SA" vient de céder près de 40 % de son capital dans le cadre de l'augmentation de celui-ci à Lagardère et Prisa. Le loup a mis une patte dans la bergerie, évidemment, pas pour faire n'importe quoi. La stratégie financière développée depuis plusieurs années par la holding "Le Monde" était porteuse de ce début de conclusion.

En fait, nous assistons à une structuration nouvelle et à un repositionnement des grands quotidiens qui vont vers la mise en cause du pluralisme dans notre pays avec une mainmise sans concession du grand capital sur la presse quotidienne nationale. Avec une finalité politique affirmée, l'alternance et une démarche économique évidente, la rentabilité. Dassault avec le groupe Socpresse, Lagardère et Prisa, le groupe "Le Monde". Les conséquences directes, ce sont d'abord des centaines de suppressions d'emplois annoncées et à venir. La reprise en main à leur seul service du système de distribution avec toutes les conséquences pour les NMPP, directement, la remise en cause de la loi Bichet, les



Siège social du groupe Bd Blanqui

moyens du pluralisme déstructurés et la démocratie vidée de son contenu. Ce schéma est inscrit dans la pratique des directions de ces grands quotidiens, de ces grands groupes (holding "Le Monde" et Socpresse). Leur volonté aujourd'hui clairement affichée, c'est d'abord et ce sera de plus en plus le fric et la rentabilité. Les titres, oui, si les actionnaires y trouvent leur intérêt. Dans cette logique, quelles que soient les décisions qui seront prises, elles iront à l'encontre des salariés et de la raison d'être de ces titres, à savoir

l'expression du pluralisme dans notre pays. **La loi du fric, c'est la loi du fric et tout doit s'y soumettre ; c'est là que se trouve l'origine de la crise de la presse quotidienne nationale. Cette logique ne pourra qu'entraîner l'ensemble vers le pire.**

La CGT est fermement opposée à cette perspective désastreuse pour les travailleurs et notre pays. Marc Norguez, Secrétaire général du SGLCE, a dernièrement proposé des pistes de réflexion sérieuses (cf. "Livre parisien" n° 312) qui prennent le contre-pied de cette logique destructrice. Il serait largement temps que les propositions de la CGT soient entendues par les pouvoirs publics et qu'elles soient sereinement débattues avec une réelle volonté de faire bouger positivement les choses. Pour la CGT, il s'agit plus que jamais, pour l'ensemble des titres de la presse quotidienne nationale avec les salariés et leurs représentants, de pérenniser concrètement des moyens en faveur du développement de la presse et du pluralisme garant de la démocratie.

Hervé Corzani



Monde Publicité, Publicat, Safari.

Services : France Routage.

Comme on le voit, *Le Monde* s'est fortement développé depuis 2003. Le chiffre d'affaires estimé pour 2004 était de 634 millions d'euros et a une part non négligeable dans le paysage de la presse.



Claude Simon au centre

L. P. : Quelle est la situation qui est aujourd'hui faite aux personnels du Monde ?

C. S. : Comme l'ensemble de la profession, *Le Monde* est lourdement touché d'une part, par la baisse des ventes (le titre est même assez fortement marqué). Devant les déficits qui en découlent et les frais financiers, notamment à la société éditrice, la direction a décidé de faire un plan social au siège du journal comme à l'imprimerie. Il est question pour la direction de faire partir 220 salariés. D'autre part, le supplément culturel Aden qui était encarté dans le quotidien le mercredi a été supprimé et les salariés dont les pigistes sont licenciés. Des salariés de groupe ont déjà été touchés par des suppressions d'emploi et des menaces très fortes pèsent sur certaines de ces publications.

L. P. : Existe-t-il des solutions, des perspectives pour sortir la PQN de la crise ?

C. S. : Oui, je le pense, par exemple, il faut que la profession se mobilise pour faire cesser la disparition des points de vente et des kiosques notamment à Paris et en gagner de nouveaux.

A ce jour, les démarches engagées par les éditeurs et l'ensemble des intervenants dont les gouvernements successifs n'ont rien amélioré, au contraire.

Il faut que l'Etat joue son rôle en soutenant la presse pour lui permettre de survivre et de se relancer, que ce soutien ne soit pas comme actuellement destiné à faire disparaître les salariés et notamment les ouvriers du Livre.

Cette attention de l'Etat doit également porter sur une véritable politique de progrès s'appuyant sur la liberté, l'indépendance et le pluralisme ; à ce jour, ce n'est

pas le cas. Les systèmes comme celui de la cellule auprès du Premier ministre et du Conseil supérieur de la presse, sont trop passifs. Je partage l'idée d'une Haute Autorité de la presse qui fonctionnerait avec les pouvoirs publics, patronat et syndicats avec des moyens, pour pouvoir intervenir sur les titres en grande difficulté.

Je pense également que la presse est victime des politiques successives de casse du pouvoir d'achat de toute la population. Beaucoup de jeunes notamment, mais pas seulement, ont un budget plus difficile à tenir et sans la relance de la consommation du plus grand nombre, pas de campagne publicitaire. Les annonces faites ces derniers temps sur les profits des grandes entreprises montrent qu'il n'y a pas d'automatisme entre profits et relance de l'économie. La spéculation ne fait pas vivre un pays, elle favorise les plus riches.

L. P. : Et au Monde, qu'en est-il ?

C. S. : Au Monde, la direction travaille à la relance du titre, avec la volonté de passer au peigne fin la place spécifique du quotidien dans un univers de développement des médias électroniques et d'information rapide. *Le Monde* a l'expérience et la faculté de rebondir mais il est évident que si *Le Monde* et l'ensemble des éditeurs ne prennent pas leurs responsabilités face au gouvernement, la situation deviendra quasi impossible. Les apports financiers successifs n'apporteront pas plus d'indépendance et de pluralisme. La presse n'est pas une marchandise comme une autre, c'est un outil indispensable à la démocratie qui participe à la pluralité de l'information.

L. P. : Les plans sociaux qui se succèdent au Monde comme dans tous les titres marquent la casse des emplois techniques et notamment, ceux du Livre avec leur statut. Cette situation est voulue depuis des décennies par le SPP qui agit pour briser le syndicat CGT, quel est ton avis ?

C. S. : C'est vrai que les plans sociaux font disparaître des emplois d'ouvriers. C'est inadmissible et ce n'est pas la solution, pour preuve : en dix ans, les emplois d'ouvriers du Livre ont diminué de moitié au Monde, le journal s'en porte-il mieux ? Non, à la Société éditrice, boulevard Blanqui, nous ne sommes plus aujourd'hui que 80 ouvriers sur 750 salariés toutes catégories confondues ; il est clair que les ouvriers ne sont pas la cause des mauvais résultats du journal. S'en portera-t-il mieux demain avec le nouveau plan régional qui s'annonce ?

Je ne pense pas. Dans tous les titres, la production a besoin de main d'œuvre, les directions vont essayer de faire appel à des entreprises extérieures. Les syndicats s'opposent à toute tentative de sous-traitance qui risque de fragiliser encore plus les entreprises en capacités techniques et économiques. La précarité par contre, va prendre un nouvel essor et bon nombre de salariés qui bénéficiaient d'un statut plus favorable auront disparu. L'opération sous couvert d'économie vise plus à affaiblir la force syndicale que représente le Syndicat du Livre.

Dire cela n'a rien à voir avec du corporatisme, dans bien des luttes de la profession des catégories et syndicats différents agissent ensemble, nous le voyons au Monde mais c'est évident que les coups portés au Syndicat du Livre sont des coups portés à l'ensemble des salariés. Ce qui est visé, c'est leur statut (synonyme bien souvent, de bonnes conditions de travail). Une préoccupation qui devrait les rassembler.



Le Monde Initiatives

L. P. : A-t-on les moyens d'inverser la tendance ?

C. S. : Oui, le discours qui consiste à rabacher que les ouvriers ont du mal à s'adapter aux nouvelles technologies ne peut tenir éternellement. Les ouvriers ne veulent pas être les parias des titres de la presse parisienne, nombre de directions freinent délibérément les formations, pour atteindre leurs objectifs politiques. Beaucoup de titres sont en danger, lorsque l'un d'eux disparaît, c'est l'ensemble des salariés participant à la fabrication et à la distribution des journaux qui sont touchés. Je ne désespère pas que sur un objectif commun, les actions se développent, du journaliste au kiosquier en intégrant toutes les catégories intervenantes dans la fabrication du journal. Cela se voit de plus en plus, il faut aller encore plus loin dans ce sens.



Une convention ! Pour qui ? Pour Quoi ?

Q UE reste-t-il de la Convention collective de l'imprimerie de labeur et des industries graphiques, signée dans sa version initiale le 29 mai 1956 ?

Depuis, de nombreux textes et accords sont venus modifier, compléter, préciser le droit des salariés du secteur mais parallèlement, bon nombre de dispositions sont devenues inapplicables ou dépassées par un Code du travail qui évoluait plus vite que notre convention.

C'est en s'appuyant sur ce constat, partagé tant par les organisations de salariés que d'employeurs, qu'une démarche de « toilettage » de notre convention collective a été envisagée.

Pour nous, il s'agit là d'une occasion de régler des pratiques qui ne le sont pas encore, d'unifier les statuts des ouvriers et des employés dont les distorsions ne sont plus justifiées aujourd'hui ou d'acquiescer de nouveaux droits.

Les patrons revendiquent

Pour les patrons, les objectifs sont bien différents. Dans une enquête faite auprès du patronat du labeur sur leurs attentes d'une réforme de la convention collective, trois objectifs ressortent, recueillant plus de 70 % d'avis favorables :

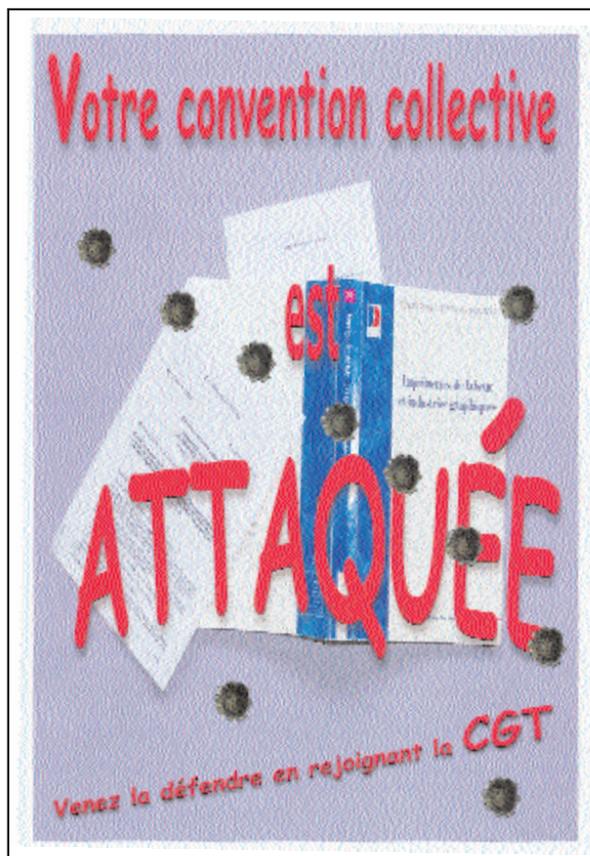
- 1) augmentation de la réactivité de l'entreprise et des salaires (77,7 %), ce qui veut dire déréglementation du temps de travail et flexibilité ;
- 2) renforcement de la liberté de négociation des entreprises pour adapter leur politique sociale à leur contexte particulier (73,3 %), donc descendre le niveau de négociation à l'entreprise, voire à l'individu pour accentuer la mise en concurrence des salariés du labeur en minimisant les effets des garanties collectives nationales professionnelles ;
- 3) accroissement de la polyvalence du personnel (71,1 %), rien à rajouter.

On voit bien là que si la nécessité de révision de la convention collective peut faire l'unanimité, les objectifs ne sont pas les mêmes.

Prendre en compte nos besoins

Bien sûr, le contexte économique, social et culturel a changé depuis 1956. Mais les enjeux

6



des salariés des imprimeries de labeur et au-delà, des salariés du secteur de la communication graphique, ont-ils changé ?

Le besoin d'une convention collective nationale cadrant au plus près la réalité et limitant autant que possible la mise en concurrence des salariés du secteur a-t-il changé ou au contraire s'est-il accentué ?

Pour nous, pas de doute, la défense des intérêts des salariés, y compris individuels, passe obligatoirement par la constitution d'un outil conventionnel national fort.

Tombée du ciel ?

La convention de 1956 n'est pas tombée du ciel, pas plus que les avenants et annexes qui l'ont faite évoluer pour arriver au texte actuel. C'est bien en s'appuyant sur des organisations syndicales fortes, que nos prédécesseurs ont pu négocier une convention collective en avance sur son temps.

Aujourd'hui, la question de la renégociation de la convention collective du labeur se pose, voire s'impose. Eh bien, ce sera avec des organisations syndicales fortes tant au niveau national que de l'entreprise et tout particulièrement la CGT que nous pourrons négocier une convention collective adaptée aux besoins sociaux de notre époque et non une convention libérale basée sur la déréglementation, la flexibilité, la polyvalence et la précarité.

Ce n'est pas la vingtaine de personnes qui constitue la délégation de représentants des salariés en commission paritaire nationale (toutes organisations syndicales confondues) qui pourra, à elle seule, créer le rapport de forces nécessaire à la constitution d'une nouvelle convention collective prenant en compte les aspirations des salariés.

Les patrons ne sont pas dupes. Quand ils viennent négocier, pour étayer leurs thèses libérales, ils s'appuient sur des exemples de fonctionnement d'entreprises déstructurées socialement et où les organisations syndicales sont absentes.

Ensemble pour être plus forts !

Nous devons nous organiser dans toutes les entreprises du secteur de la communication graphique, non seulement pour défendre nos intérêts sur le lieu du travail, mais aussi au niveau national. Dans les entreprises de notre secteur, la mobilité professionnelle est une réalité incontournable. Se cantonner à s'organiser uniquement en pensant au problème de l'entreprise dans laquelle nous sommes aujourd'hui, c'est hypothéquer sérieusement notre avenir.

Une nouvelle convention collective nationale pour les salariés de la communication écrite va se négocier parce que c'est l'intérêt de tous les salariés du secteur. Mais elle sera celle que nous ferons qu'elle soit, ensemble.

Ne restez pas spectateur, syndiquez-vous CGT, faites syndiquer vos proches, vos amis, votre famille et tous ceux qui travaillent dans notre branche et ensemble, construisons la convention collective de demain.



Pour soigner la sécu, soignons le travail !



La période actuelle est particulièrement marquée par une volonté de plus en plus forte des salariés de faire connaître leur mal-être au travail, tant sur le plan physique que psychologique. Les conditions de travail se détériorent, les accidents graves augmentent, le nombre de décès au travail ne diminue plus de façon significative et dans le même temps, les maladies professionnelles explosent.

Des luttes s'enracinent pour faire reconnaître les souffrances infligées par les décisions des dirigeants et actionnaires qui privilégient la rentabilité financière.

C'est dans ce contexte que le gouvernement, toujours à la solde du Medef, pré-

sente la nouvelle convention médicale qui vise à instaurer un système de santé à deux vitesses puisque les dépassements tarifaires sont autorisés pour les médecins spécialistes du secteur 1.

De ce fait, il n'y aura plus d'égalité, de réciprocité des droits entre les patients et les professionnels.

Les mesures d'austérité concernent uniquement les patients salariés, privés d'emploi, ou retraités, avec les augmentations des tarifs médicaux, de la CSG et du CRDS, du forfait hospitalier, les dépassements d'honoraires et la mise en place du forfait d'un euro par acte avec de fortes pénalités pour les mutuelles qui le prendraient en charge.

D'autres mesures sont prises, notamment pour contrôler les arrêts de travail, pour culpabiliser les malades en leur adressant un récapitulatif de leurs dépenses, en les astreignant à consulter leur médecin traitant avant d'être dirigé vers un spécialiste sans pour cela pouvoir bénéficier d'un rendez-vous prioritaire.

Pour ce qui concerne les causes du déficit, le Medef, a obtenu des exonérations considérables puisque les mesures Balladur de 1993 sur les bas salaires ont fusionné avec la loi Fillon et les dispositifs Aubry liés à la RTT ; elles s'appliquent même pour les entreprises qui ne sont pas encore passées aux 35 heures. Les

impayés de cotisations représentent également une perte pour la Sécurité sociale de l'ordre de 2 milliards d'euros par an.

Face à cette attaque gouvernementale, le SGLCE, comme à son habitude, assume sa responsabilité d'organisation utile et constructive pour ses adhérents. Nous avons décidé de traiter les différents articles de cette réforme pour que chacun d'entre nous puisse avoir des arguments et des outils pour expliquer, convaincre et agir.

Pour sa part, le SGLCE, avec la CGT, continuera d'agir contre cette réforme et ses effets négatifs sur le pouvoir d'achat des salariés actifs, retraités ou demandeurs d'emploi en mobilisant largement.



Sécurité sociale

ÉTAT DES LIEUX

- dettes patronales : 13,8 milliards €
- exonérations des cotisations sociales : 19,6 milliards € en 2002, non totalement compensées, soit un manque à gagner pour la Sécu de 2,1 milliards € par an ;
- détournement de taxes (tabac, alcools, auto) : 14,1 milliards € ;
- sans compter les accidents du travail non déclarés, les maladies professionnelles non reconnues, ...
- chômage : 3 millions de chômeurs, c'est 30 milliards € de recettes en moins ;
- pression sur les salaires : 1 % d'augmentation des salaires, c'est 3 milliards de cotisations sociales en plus ;
- systèmes de rémunérations en dehors des salaires (intéressement, participation, stock-options) : 1 milliard € qui ne rentre pas dans les caisses de la Sécu.

CE QUA OU VA CHANGER

A partir du 1^{er} janvier 2005

Forfait de 1 € par consultation

- 1 € à chaque consultation et acte médical
 - somme déduite du remboursement de la sécurité sociale ;
 - toutes les consultations sont concernées par cette nouvelle franchise, y compris les consultations aux urgences non suivies d'hospitalisation et celles des maladies en affection de longue durée (ALD), des titulaires du minimum vieillesse et des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.
- **cas d'exonération :**
 - les femmes enceintes de plus de 6 mois ou venant d'accoucher ;
 - les mineurs ;
 - les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire.

Objectif : la responsabilisation du patient

- Conséquences pour les mutuelles qui prendraient en charge ce forfait :
- suppression des avantages sociaux et fiscaux accordés aux contrats collectifs et aux contrats souscrits dans le cadre de la Loi Madelin (travailleurs non salariés) ;
- perte de l'exonération de la taxe sur les conventions d'assurance d'un montant de 7 %.

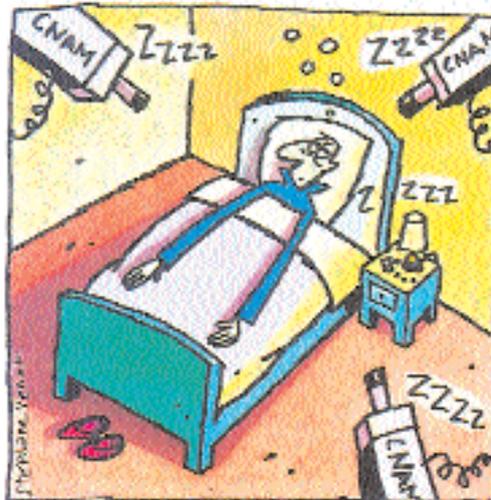
Le médecin traitant

- chaque assuré devra choisir un médecin traitant
 - au choix de l'assuré : un médecin généraliste, hospitalier, d'un centre de santé ou encore un spécialiste.

- le rôle du médecin traitant :
 - coordonner les soins de son patient ;
 - adresser son patient à un autre médecin si besoin.
- pénalité financière
 - un patient qui souhaite consulter de sa propre initiative, un spécialiste en dehors de son médecin traitant sera pénalisé financièrement ;
 - un certain nombre de spécialistes (dont la liste sera définie par décret) ne seront pas concernés par cette mesure.

Objectif : la responsabilisation du patient

- pour les mêmes raisons qu'invoquées pour le forfait 1 €, la mutuelle ainsi que l'ensemble des acteurs de l'assurance maladie complémentaire, ne sauraient aller à l'encontre d'une



- telle démarche en remboursant cette pénalité ;
- toutefois, les pénalités financières prévues par la loi ne devraient pas intervenir avant 2006 afin de permettre une mise en place progressive du système.

Hausse du forfait hospitalier

- Ce forfait est censé couvrir les frais quotidiens d'hébergement et d'entretien et n'est pas remboursé par l'assurance maladie :
- à partir de 2005, il passera à 14 € ;
 - cette augmentation, qui sera définie par arrêté, se poursuivra à raison de 1 € par an, pour atteindre 16 € en 2007. Soit plus de 23 € en 3 ans !

Augmentation de la CSG

- l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus d'activité des salariés passera de 95 à 97 % ;
- le taux sera augmenté de 0,4 % pour les retraités, les chômeurs et les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ;
- les revenus du patrimoine et des placements seront également mis à contribution (+ 0,7 %).

A partir du 1^{er} janvier 2006

Complémentaire santé : aide à la souscription

- aide à la souscription d'une complémentaire santé
 - pour les personnes dont les revenus ne dépassent pas plus de 15 % du seuil de ressources de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire ;
 - son montant variera en fonction de l'âge : 75 € pour les moins de 25 ans, 150 € pour les personnes âgées de 25 à 59 ans et 250 € à partir de 60 ans.
- mise en place des contrats dits "responsables" à partir du 1^{er} janvier 2006
 - le Parlement a intégré des dispositions pour que cette aide ne bénéficie qu'aux contrats qui répondent à des exigences de "responsabilité et de solidarité"
 - les garanties devront notamment :
 - ne pas rembourser le forfait de 1 € par consultation ;
 - ne pas compenser la baisse de remboursement qui sanctionnera les patients en cas de consultation sans passer par son médecin traitant de refus de présenter son dossier médical personnel.

Dernier trimestre 2006

Une carte vitale personnalisée

- une nouvelle carte vitale personnalisée avec photo sera adressée à chaque assuré par la caisse d'assurance maladie obligatoire.
- objectifs :
 - attestation des droits de l'assuré aux remboursements (comme précédemment) ;
 - accès au dossier médical d'un patient.

1^{er} janvier 2007

Dossier Médical Personnel (DMP)

- à compter de cette date :
 - chaque patient de plus de 16 ans disposera d'un "Dossier Médical Personnel" informatisé et sécurisé.
- consultation et mise à jour :
 - chaque médecin pourra consulter et mettre à jour le dossier de son patient via sa carte vitale ;
 - ce procédé permettra une mise en commun des informations, un meilleur suivi des patients et évitera de multiplier les examens.

Contrôles accrus des arrêts de travail

- renforcement des contrôles des arrêts de travail
 - notamment, pour les assurés "qui bénéficient de façon répétée d'arrêts de courte durée" ;



- les prolongations devront être prescrites par le médecin à l'origine du premier arrêt ;
- des sanctions pourront être appliquées aux assurés ainsi qu'aux médecins prescripteurs en cas d'abus.

Haute autorité de santé

- une haute autorité de santé "scientifique et indépendante" a été créée par décret ;
- cette haute autorité, réclamée depuis 1994 par les mutualistes, pourra éclairer tous les acteurs de santé ;
- elle donnera son avis sur l'utilité des traitements et des actes médicaux.

De nouvelles responsabilités pour l'assurance maladie obligatoire

- une Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNICAM) sera créée ;
- elle coordonnera l'action de la CNAM (salariés), de la CANAM (professions indépendantes) et de la MSA (agriculteurs) ;
- cette instance aura le pouvoir de décider du montant des taux de remboursement des médicaments et prestations.

Création d'une Union des Organismes d'Assurance Maladie Complémentaire

- cette union regroupera des représentants des mutuelles, des institutions de prévoyance et des assurances ;
- elle émettra des avis sur les propositions de décisions de l'UNICAM, notamment sur la fixation des taux de remboursement ;
- elle participera aux négociations avec l'assurance maladie et les professionnels de santé.

PROJETS DU GOUVERNEMENT

Culpabiliser les patients, en stigmatisant :

- des congés maladie abusifs ;
- une augmentation de la consommation de médicaments dont ils sont jugés responsables ;
- de même pour les consultations et les examens médicaux ;
- des fraudes à la carte vitale.

Réduire la prise en charge collective des dépenses de santé :

- déremboursements de médicaments ;
- augmentation du forfait hospitalier ;
- 1 € par consultation, non remboursable (augmentation dans l'avenir selon les résultats) ;
- fixation d'un panier de soins (ce qui n'est pas dans le panier de soins relèverait de l'assurance individuelle).

Réduire la dépense publique pour les hôpitaux publics (plan hôpital 2007) :

- suppression de 60 000 lits, de 120 000 emplois ;

- privatisation d'activités annexes (cuisine, ménage, ...) ;
- mise en concurrence avec les cliniques ;
- fermeture d'hôpitaux de proximité.

Inciter à souscrire individuellement à des assurances complémentaires, pour compenser des prestations que l'on a réduites sciemment, pour couvrir des risques et soins qui ne seraient plus pris en charge par la Sécu ;

- Faire rentrer les mutuelles et les assurances privées dans la "gouvernance" de l'assurance maladie (création d'Union Nationale des Organismes de Protection Complémentaires et partenariat obligé entre Sécu et complémentaires).

Faire porter l'effort financier essentiellement sur les salariés et retraités :

- prolongation de la CRDS instituée par Juppé en 1995 (remboursement de la dette cumulée de la Sécu) ;
- augmentation de la CSG pour les retraités ;
- augmentation de l'assiette de la CSG pour les salariés : sur 97 % du salaire au lieu de 95 %.

Ne pas toucher aux entreprises :

- faible augmentation de 0,03 % de la contribution spécifique de solidarité sur les chiffres d'affaires ;
- dans le même temps, les réductions de "charges" continuent ;
- l'industrie pharmaceutique et les professions médicales sont exonérées de toute responsabilité.

Et une partie des projets reste masquée :

- une haute autorité de santé va fixer le périmètre des remboursements et de ce qui ne sera plus remboursé par l'assurance maladie ;
- dans une logique comptable, et non selon les besoins de la population (cadre par un comité d'alerte économique) ;
- des franchises de remboursement (par consultation, par acte) pourront être fixées et évoluer selon l'état des finances.

Conclusion

- c'est une véritable remise en cause des fondements de la Sécu qu'engage le gouvernement ;
- la mobilisation de tous, salariés, retraités, jeunes, chômeurs et exclus, est nécessaire pour défendre la sécurité sociale.

D'AUTRES PROPOSITIONS

Passer d'un système de soins à une politique de santé pour tous :

- améliorer les conditions de vie et réduire les facteurs qui dégradent l'environnement et la santé (matières polluantes, molécules cancérigènes, ...) ;

- améliorer la couverture des territoires par les acteurs de santé ;
- répondre aux besoins sociaux qui évoluent (vieillesse, maladies environnementales, ...) ;
- supprimer les inégalités d'accès et de traitement.

Développer la prévention :

- réorienter dépenses vers prévention (actuellement tout juste 7 % des dépenses) ;
- promouvoir l'éducation à la santé (développer les conseils d'éducation à la santé et à la citoyenneté) ;
- développer les services de santé scolaires et de médecine préventive ;
- multiplier l'information auprès des populations les plus fragiles.

Défendre, développer et rénover la médecine du travail :

- mieux prendre en compte et reconnaître les maladies professionnelles, la souffrance au travail ;
- améliorer le fonctionnement instances qui traitent des questions de santé (comités médicaux, commissions de réforme, comités d'hygiène et de sécurité, ...) ;
- améliorer les conditions de travail.

Avancer vers une vraie démocratie sociale :

- redéfinir les missions entre l'Etat et caisses d'assurance maladie, dans une logique de réponse aux besoins de santé de la population ;
- désigner régulièrement par des élections la représentation syndicale qui doit gérer la sécurité sociale ;
- mieux associer les acteurs de la santé, les associations de malades, les mutuelles dans la définition des besoins de santé.

Pour une autre politique du médicament :

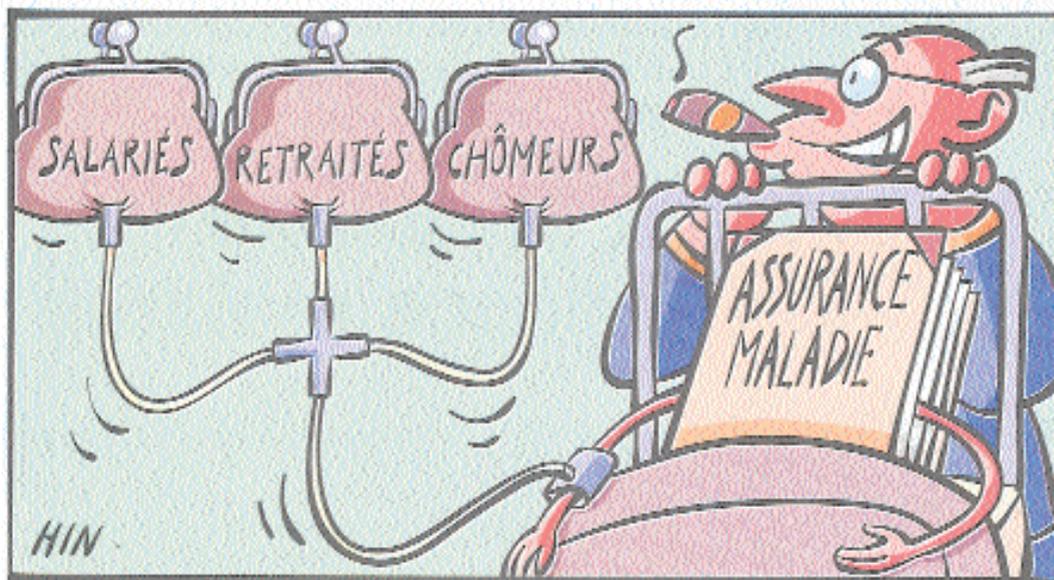
- engager les recherches suivant les besoins de santé et non les profits escomptés ;
- développer la recherche publique ;
- la formation, initiale et continue, l'information des acteurs de la santé, l'autorisation de mise sur le marché doivent être indépendantes de l'industrie pharmaceutique ;
- contrôle accru des prix des médicaments.

Financement : il faut une autre répartition des richesses favorisant les salaires

- augmentation de la part des salaires dans la répartition des richesses, par une hausse des salaires et des cotisations sociales et par une baisse du chômage et de la précarité ;
- imposition plus forte des profits non réinvestis par les entreprises ;
- suppression des exonérations de cotisations sociales ;
- remboursement des dettes patronales et de l'Etat.



La CGT formule 5 propositions principales qui forment un tout cohérent.



LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

organise le jeudi 2 juin 2005,
de 9 à 17 heures
94, bd Auguste-Blanqui
75013 Paris

L'ACTION INTERNATIONALE DU COMITÉ DU LIVRE.

Pourquoi ? Comment ?
Avec qui ?

Inscription au : 01 43 31 51 59
ou par courriel :
contact@spf-livre.org

1 Remettre en cause les exonérations de cotisations patronales

Depuis les années 1990, la réduction des exonérations patronales sur les bas salaires et le travail dit « non qualifié » ont constitué l'un des outils de lutte contre le chômage. Aujourd'hui, celles-ci ont pris une ampleur considérable : elles représentent près de 20 millions d'euros.

La CGT s'est toujours opposée à ces politiques, sur la base de plusieurs arguments dont les suivants :

- ❑ Elles créent un effet de trappe à bas salaires : l'exonération est maximale au niveau du SMIC, puis décroît de manière à s'annuler à 1,7 SMIC ; ce dispositif incite les employeurs à verser des bas salaires ;
- ❑ Elles conduisent à faire payer les cotisations sociales par les salariés puisque ces exonérations sont compensées par le

budget de l'Etat, donc par les impôts qui sont payés aux trois quarts par les ménages.

2 Affecter à l'assurance-maladie les recettes des taxes sur les tabacs et alcools

La CGT revendique l'affectation de ces taxes à l'assurance maladie, ce qui apporterait des ressources nouvelles de l'ordre de 10 millions d'euros.

3 Créer un fonds de garantie des cotisations

Les impayés de cotisations sont de l'ordre de 2 millions d'euros par an. Il s'agirait d'une sorte d'assurance, alimentée par une surcotisation patronale d'un montant modeste, qui se substituerait à l'employeur défaillant en cas d'impayé.

4 Assoir les cotisations sur l'ensemble de la rémunération des salariés

L'ensemble de la rémunération (primes, stock-options) et l'épargne salariale devraient être soumis à cotisations sociales.

5 Réformer l'assiette des cotisations patronales

Mettre en place une réforme des cotisations patronales plus favorable au développement de l'emploi stable et qualifié. Cela repose sur 2 paliers :

- ❑ Elargir l'assiette des cotisations patronales à l'ensemble des richesses créées par les salariés ;
- ❑ Instituer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises.



La Société d'Agences et de Diffusion un maillon essentiel pour une distribution pluraliste

En France la diffusion de la presse écrite payante s'effectue de trois manières différentes : l'abonnement, le portage et la vente au numéro. Cette dernière s'appuie sur un réseau de 190 dépositaires appelé le niveau 2. Ils reçoivent des centres d'impression, les quotidiens, et des messageries, les publications ainsi que d'autres produits (DVD, collections etc..) Après traitement la presse est acheminée aux diffuseurs pour être mise en vente.

Le Livre parisien s'est intéressé au métier de dépositaire, Gérard Galluchot le délégué syndical central SGLCE de la SAD répond à nos questions.

Livre Parisien : Gérard peux-tu nous présenter l'agence de Lyon ?

G.G. : Tout d'abord, c'est l'établissement où je suis salarié depuis 25 années. La première agence se trouvait au centre de Lyon près du marché de gros dans le quartier Perrache. Depuis 1992, elle est située à Vénissieux dans la proche banlieue de Lyon et compte 86 salariés : employés, agent de maîtrise et cadres. C'est la plus importante en effectif des 20 agences SAD. Ses clients, un peu plus de 600 diffuseurs sont répartis sur 3 départements. Ils sont livrés très tôt, puisque pour la plupart "des tournées" assurées par des transporteurs quittent l'agence avant 5 heures du matin. Cet impératif 7 jours sur 7 impose, pour une bonne partie des 67 employés de l'agence de travailler 5 services en horaire de nuit, même si quelques un ont choisi des postes à temps partiel le week-end. Ce traitement d'acheminement de la presse vers le diffuseur est dit "flux aller".

L.P. : Est-ce la seule activité des SAD ?

G.G. : Non ! les tâches administratives et comptables sont gérées localement. Il existe une mission commerciale (promotion, vente animation) qui est assurée par une équipe de 6 personnes. Nous traitons également les invendus "flux retour", les opérations consistent à : récupérer, ouvrir les colis, vérifier les quantités déclarées par le diffuseur et effectuer un pré-tri avant l'expédition vers des plates formes dédiées, dernièrement les contrôles invendus ont fait l'objet d'une mécanisation afin de porter à 30 % le taux de contrôle clients. A ce propos, même si une partie des tâches sont depuis peu externalisées, nous avons sur toutes les SAD avec le syndicat batailler pour maintenir les effectifs afin d'assurer les emplois de contrôle. Récemment le SGLCE a signé un accord précisant le périmètre, le rôle des SAD et confortant les missions dépositaires au sein de l'entreprise.

L.P. : Dans quelles conditions vivent les salariés de l'agence de Lyon ? Quelles sont leurs préoccupations ?

G.G. : Tout comme d'autres, l'établissement de Lyon a connu des réductions d'effectifs, avec pour conséquence une aggravation des conditions de travail. L'augmentation de la productivité et le vieillissement de la population entraînent une augmentation des troubles musculo-squelettiques dont certains sont reconnus comme maladies professionnelles par la sécurité sociale. Cette situation ne fait pas pour autant réagir la direction, puisque dans le domaine de la prévention des risques peu d'actions ont été engagées.

Les personnels sont également très attentifs à l'évolution des discussions en cours concernant le plan 2004/2006. Ils réfutent l'idée d'une baisse des salaires et le principe d'une prime individuelle sensée maintenir les acquis. La forte mobilisation du 4 février dernier en soutien au projet présenté par SGLCE en atteste.

L.P. : Peux-tu nous parler du collectif syndical ?

G.G. : Sur le plan syndical, l'agence de Lyon reste une base solide pour la CGT tant en nombre d'adhérents qu'au regard du résultat lors des élections professionnelles et ce même si une coalition CFDT-CGC nous a privé des postes de secrétaires du comité d'entreprise et du CHSCT. Après deux ans de gestion par les coalisés, le constat est criant, ces deux institutions ne fonctionnent pas, le secrétaire du CHSCT sans même avoir assisté aux réunions a démissionné alors que les conditions de travail nécessiteraient de cette institution une attention particulière. Concernant les œuvres sociales elles sont très loin des attentes des salariés, la mauvaise gestion du CE de Lyon sert même de prétexte à

la direction générale pour refuser toute augmentation de la subvention.

Le mécontentement des personnels laisse présager de meilleurs résultats pour le SGLCE lors



Gérard Galluchot

des élections prévues au mois d'octobre prochain. Pour le collectif syndical, il existe là une réelle perspective de rétablir une représentativité plus conforme à l'audience de la CGT.

L.P. : Comment à été vécu le rapprochement employés, ouvriers au sein du SGLCE ?

G.G. : La section CGT de la SAD de Lyon après le vote à pleinement assimiler le fonctionnement avec le SGLCE, cette démarche de rejoindre le syndicat n'a pas posé de questions, ce changement apparaissant même naturel puisqu'il existait déjà des liens étroits avec les camarades de L'ARM de Lyon. La section est aussi très active localement, deux camarades de la section siègent aux prud'hommes, et nous avons de bonnes relations avec le syndicat local Silpac et l'UD.

Propos recueillis
par Laurent Joseph





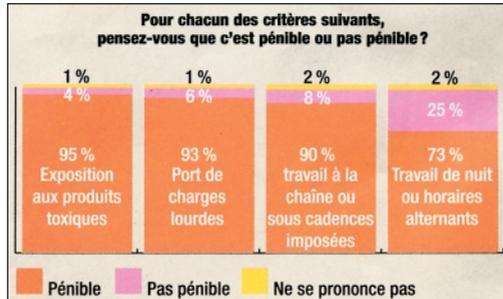
Reconnaissance de la pénibilité et retraite anticipée

Depuis l'été 2003, la réforme des retraites passée, les dispositions relatives à la retraite anticipée en raison de la pénibilité subie par les salariés restent à mettre en œuvre. Sur ce point, les choses n'ont que trop tardé, comme le fait remarquer notre confédération dans sa déclaration à l'ouverture des négociations avec le Medef dont vous trouverez les extraits dans les deux pages que nous consacrons à ce sujet.

Cette réalité de la pénibilité du travail, bien des salariés de nos professions des industries graphiques et de la communication l'ont connue au cours de leur carrière. Ils sont encore nombreux à la vivre et à en souffrir quotidiennement à leur poste de travail, dans les ateliers des grandes comme des petites entreprises de la région parisienne.

Pour celles et ceux qui sont les victimes de mauvaises conditions de travail et dont l'espérance de vie s'en trouve affectée, la reconnaissance de cette pénibilité doit trouver sa juste réparation et sa concrétisation par des retraites anticipées.

C'est l'un des objets de la négociation inter-



Sondage CSA pour l'Humanité et la NVO, février 2005.

professionnelle qui s'est ouverte le 11 février en application des dispositions prévues dans la loi du 21 août 2003 portant sur les retraites. Comme sur les salaires, la CGT, porteuse d'éléments d'analyse et de proposition, est en pointe sur ce sujet depuis les mobilisations de 2003 sur les retraites. Le Medef qui a réussi à limiter les départs en retraite pour carrières longues aborde la négociation les deux pieds sur la pédale de frein. Là aussi, après les manifestations et les arrêts de travail des 5 et

10 mars 2005, la mobilisation des salariés sera décisive pour débloquer une négociation dans laquelle le patronat entend s'exonérer de ses responsabilités.

Pour la CGT, en obtenant la reconnaissance de la pénibilité, il s'agit de répondre au double défi d'une juste compensation avec une retraite anticipée et de la prévention par l'amélioration des conditions de travail. Sur ces deux aspects de la pénibilité, pour obtenir satisfaction, il va nous falloir informer dans un premier temps et rassembler les salariés autour de notre plateforme afin de "pousser" ensuite avec eux, comme disent les rugbymen et faire reculer le Medef.

Pour les milliers de salariés en France et en particulier, pour ceux de nos professions qui travaillent ou ont travaillé au contact du bruit, des solvants, ont manipulé des charges lourdes, la nuit, en continu et en horaires décalés, il s'agit de gagner du temps de vie contre la logique de la casse des 35 heures, de la baisse des salaires et de la précarité généralisée.

Guillaume THOMAS FLORES

La position de la CGT sur la retraite anticipée des métiers pénibles

Egalité et Justice sociale

Au 21^e siècle, il est intolérable que des hommes et des femmes usent leur santé au travail, vieillissant prématurément ; il n'est pas plus tolérable qu'ils souffrent au travail. Il est nécessaire que cette négociation couvre deux dimensions incontournables :

1. la concrétisation d'un droit au départ anticipé en retraite pour les salariés usés par le travail. C'est bien là une question d'égalité et de justice sociale. Il est anormal qu'un salarié voit son espérance de vie réduite en raison des conditions dans lesquelles il travaille. L'espérance de vie est différente selon que l'on est ouvrier ou exerçant une profession libérale, selon les métiers exercés, les conditions de travail effectivement vécues, les risques auxquels on a été exposé. Il est donc juste de permettre à ces salariés de partir plus tôt en retraite afin de gommer quelque peu cette inégalité.

2. une amélioration des conditions et de l'organisation du travail, prenant en particulier compte des âges qui préviennent toute atteinte à la santé et à l'espérance de vie des salariés. Le travail salarié lui-même doit être "soigné" en lui donnant un nouveau cadre de garanties individuelles et collectives intégrant le bien-être au travail ; c'est la seule issue pour une rénovation du rapport au travail dans notre société.

Comment définir la pénibilité qui sera prise en compte pour un départ anticipé ?

Ce que nous proposons de retenir, ce sont tous les éléments de pénibilités ou de leur combinaison qui aboutissent à réduire l'espérance de vie.

Plusieurs enquêtes de portée nationale, présentées au conseil d'orientation des retraites (COR), donnent des éléments pour une telle approche.

Elles distinguent au moins cinq types de conditions de travail pénibles susceptibles de présenter des risques à long terme pour la santé des salariés.

- travail de nuit ou horaires alternants ;
- travail à la chaîne, répétitif ou sous cadences imposées ;
- port de charges lourdes et contraintes posturales et articulaires ;
- exposition à des produits toxiques ou à environnement de travail agressif ;
- travail dans le bâtiment et les travaux publics.

Ces formes de pénibilité sont difficilement contestables et doivent donner lieu à une réparation pour ceux qui les ont subies et une prévention au travers de l'amélioration des conditions de travail pour ceux qui sont en train de les subir et pour l'avenir.

D'autres aspects mériteraient d'être examinés. Certaines contraintes de travail, comme les astreintes permanentes conduisant à vivre sur le lieu de travail et à effacer la limite entre la vie professionnelle et la vie privée, auraient aussi un impact sur la santé ; il en est de même de la surcharge mentale de travail.

Comment concrétiser ce droit à départ anticipé en retraite ?

Quelle que soit l'origine de la pénibilité ou de l'exposition aux risques, nous proposons une règle simple d'anticipation du départ en retraite d'un trimestre par année de travail reconnu pénible ou à risque. Ce droit proportionnel ne correspond pas forcément strictement aux effets de la pénibilité ou de l'exposition à des risques particuliers, mesurés scientifiquement ; mais cette proposition, qui peut paraître trop approximative, a le mérite essentiel de favoriser une grande réactivité en fonction du comportement des entreprises en matière d'amélioration des condi-

tions de travail. Un compte devrait être établi pour chaque salarié, de façon à constituer au fur et à mesure sa bonification de trimestres (la reconstitution devra être faite pour le passé). La lisibilité sur le droit à départ anticipé serait ainsi totale.

D'autres formes de concrétisation de ce droit peuvent être avancées par des professions au travers d'une retraite anticipée à 55 ans. Cela n'est pas contradictoire, par exemple dans le BTP où l'ensemble de la profession est exposé tout au long de la carrière à une accumulation de conditions pénibles, insalubres et à risques, ou encore les routiers, l'agro-alimentaire...

Pour la CGT, la cessation anticipée d'activité pour cause de pénibilité doit se faire exclusivement dans le cadre de la retraite. Les travailleurs concernés doivent pouvoir accéder au taux plein avec une majoration de la durée d'assurance venant de la reconnaissance de la pénibilité et la suppression de la décote si nécessaire.

Comment financer cette dépense supplémentaire pour les régimes de retraite ?

L'employeur doit être responsable juridiquement et financièrement de la pénibilité et de ses conséquences. Par exemple, dans le privé, une cotisation payée intégralement par l'employeur permettrait de financer ce droit selon deux modalités :

- une partie de cette cotisation serait mutualisée entre les entreprises ;
- une autre partie serait fixée en fonction du comportement de l'entreprise et de sa volonté de prévenir la pénibilité (cotisation type AT/MP). Un donneur d'ordres cotiserait plus qu'un sous-traitant car on sait que les grandes entreprises sont en position de force pour obtenir un transfert de responsabilités notamment dans le domaine de la sécurité et de santé



des travailleurs. De surcroît, la précarité des emplois n'arrange rien. Il faut inverser cette tendance en responsabilisant les donneurs d'ordres.

La question d'un financement public reste ouverte comme troisième élément complémentaire.

La CGT demande une étude complète sur les financements des dispositifs préretraite, ceux-ci devant s'éteindre, n'y a-t-il pas une possibilité de transférer ces fonds sur les retraites anticipées ?

Comment négocier ?

Il faut absolument éviter des négociations à géométrie variable. Pour cela, il faut fixer des principes au niveau interprofessionnel applicables ensuite à toutes les branches. Ces principes sont les suivants :

- un départ anticipé basé sur l'espérance de vie sans incapacité ;

- une définition commune des critères d'appréciation de la pénibilité ;

- un droit proportionnel à la nature, à la durée, à la fréquence de l'exposition ;

- un dispositif d'identification, d'enregistrement et de reconnaissance des expositions ;

- un dispositif permettant de reconstruire les parcours professionnels effectués par les travailleurs concernés.

La négociation au niveau de chaque branche professionnelle devrait décliner ces critères de façon précise selon les métiers et activités et définir les modalités d'accès à l'anticipation des départs.

Cette négociation devrait également traiter de la prévention de façon à rompre avec ce processus qui produit génération après génération des travailleurs abîmés qui ne profiteront que peu ou pas de leur retraite. La réparation doit amener à activer la prévention des risques professionnels, y compris ceux qui peuvent être liés au vieillissement.

Il faut agir pour qu'à la différence des générations qui arrivent à la retraite, les suivantes subissent moins de pénibilités et plus de souffrance au travail. Chaque salarié doit avoir la garantie de demeurer au travail, dans un emploi de qualité jusqu'au moment où il choisit de partir à la retraite. Le but en fait est d'obtenir dans un premier temps un droit au départ anticipé en retraite, conjugué à une amélioration des conditions de travail qui permette à l'avenir de ne plus avoir besoin de ces départs anticipés par usure. Cette partie de la négociation sur la pénibilité rejoint celle sur l'emploi des "seniors".

Les discussions sur les pénibilités vont mettre en avant une série de questions dont les solutions adéquates et pour le long terme nécessitent l'ouverture d'une négociation à part entière sur les souffrances au travail, la santé au travail et donc l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail.

Déclaration de la délégation CGT à l'ouverture des nouvelles négociations avec le Medef le 11 février 2005

Les rencontres bilatérales Medef/syndicats ont permis de dégager quatre sujets de négociations interprofessionnelles : la pénibilité, l'emploi des "seniors", les conventions personnalisées de reclassement et le télétravail. Cela appelle, de la part de la CGT, sept remarques :

1. Nous sommes loin de la "dynamique de négociation" évoquée par le Medef. Ces quatre négociations découlent en fait de la loi pour les trois premières et d'un accord européen pour la quatrième. Les deux premières s'ouvrent en application des articles 12 et 18 de la loi du 21 août 2003 sur les retraites. A nos yeux, **on n'a que trop tardé sur ces sujets prioritaires.** La troisième découle du vote de loi de programmation pour la cohésion sociale. La quatrième, de l'accord européen sur le télétravail. On est donc loin de "négociations spontanées" ! Notre accord sur ces quatre points ne vaut pas limitation des sujets dont nous réclamons qu'ils fassent l'objet de vérita-

bles négociations : les salaires, les classifications, l'indemnisation du chômage...

2. Nous tenons, en second lieu, à réaffirmer que si nous acceptons le principe "d'accords-cadres" renvoyant à des négociations complémentaires dans les branches et les entreprises, nous tenons à ce que **la négociation interprofessionnelle soit productrice de normes** s'appliquant aux autres niveaux sans ouverture systématique de procédures dérogatoires qui videraient de tout contenu la négociation interprofessionnelle. Nous nous opposons à l'orientation du Medef qui veut faire de la négociation d'entreprise la seule dimension de la négociation sociale.

3. Troisièmement, nous accordons **une priorité à l'amélioration des conditions de travail.** Cette dimension est commune aux deux dossiers de la pénibilité et de l'emploi des seniors. Il faut rapidement traiter les conséquences du vieillissement prématuré de centaines de milliers de travailleurs. Mais il faut accorder une priorité à la prévention. C'était d'ailleurs le sens de l'accord interprofessionnel du 17 mars 1975 qui stipulait : "Le CNPF et les organisations syndicales de salariés marquent par le présent accord, leur résolution commune de susciter une action volontaire et contractuelle vers de nouvelles améliorations des conditions de travail...". Trente ans après, nous sommes loin des résultats que l'on pouvait espérer alors.

4. Cela dit, il faut apporter **des réponses immédiates à tous les salariés des différentes branches qui ont subi de longues années des postes de travail pénible.** C'est pour nous un impératif de justice puisque ce sont des salariés qui ont une espérance de vie à la retraite beaucoup plus courte. Pénibilité, insalubrité, conditions de travail dangereuses, conditions de travail astreignantes doivent être reconnues rapidement dans un droit au départ anticipé à la retraite. L'accord interprofessionnel doit définir les critères et le mécanisme.

5. La négociation dite sur "l'emploi des seniors" doit être rapidement cadrée. Nous avons pour objectif de **garantir qu'un salarié puisse demeurer au travail, dans un emploi de qualité, jusqu'au moment où il choisit de partir à la retraite.** Nous demandons qu'il soit fait un état des lieux exhaustif des discriminations existantes à l'encontre des salariés âgés tant dans le Code du travail que dans les pratiques et accords d'entreprises. Ensuite, nous voulons examiner tous les leviers disponibles pour garantir ce droit.

6. En sixième lieu, **nous récusons le fait qu'il faille inscrire, comme le laisse entendre le Medef, les mesures à prendre dans les différents domaines dans l'enveloppe des dépenses actuelles.** Les dépenses dans l'amélioration des conditions de travail sont un investissement qui génère pour les entreprises et la collectivité des économies ultérieures en particulier en matière de santé. Plus on dépense en amont, plus on réduit les dépenses liées aux conséquences des mauvaises conditions de travail. Pour la CGT, il n'est en tout cas pas question qu'on rogne sur le pouvoir d'achat des salariés pour réaliser des dépenses qui incombent aux employeurs, que ce soit pour la prévention ou pour la compensation des mauvaises conditions de travail. Sur les quatre sujets, la CGT souhaite que les négociations interprofessionnelles soient terminées avant l'été.

Le Medef à reculons

Compte rendu de la délégation CGT de la 1^{re} séance de négociation sur la pénibilité au travail du 23 février 2005. La première séance de négociation a été un moment de clarification sur les intentions du MEDEF. Dans sa déclaration liminaire, la délégation du MEDEF en mettant en avant "la priorité pour la prévention", a cherché à biaiser par rapport à l'ouverture de discussions sur la prise en compte de la

pénibilité pour la retraite. Au petit florilège habituel du patronat, on peut ajouter : "Les conditions de travail n'ont jamais cessé de s'améliorer" ; "Il n'y a pas de dégradation de l'état de santé des salariés, seulement une meilleure connaissance des affections" ; "Nous ne parviendrons pas à donner une définition interprofessionnelle de la pénibilité"...

La CGT, tout en confirmant que sa priorité était bien la prévention, a immédiatement rappelé que c'est la loi du 21 août 2003, au travers de son article 12, qui détermine le contenu et les objectifs de la négociation que nous ouvrons : définir au niveau interprofessionnel la pénibilité et négocier pour sa prise en compte pour la retraite. Prévenir ne s'oppose pas à l'objectif de compenser, pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles, la moins grande longévité qu'ils subissent. Au contraire, c'est la définition des situations de pénibilité et une logique de responsabilisation des directions, qui va permettre de progresser dans la mise en œuvre effective de la prévention. Alors que FO était très floue, CFDT, CFTC et CGC appuyaient l'exigence d'une prise en compte de la pénibilité pour la retraite. Après une interruption de séance de plus d'une demi-heure, la délégation patronale revenait en séance avec l'acceptation que la prochaine réunion se déroule sur "le constat" et sur une réflexion sur les "critères à retenir". Ce qui valait implicitement l'acceptation de l'ouverture du dossier comme le réclamait la CGT.

C'est donc à reculons que le Medef s'engage dans la discussion. La convergence des organisations syndicales ne lui a pas laissé de marges de manœuvre. La CGT a proposé que des rencontres entre organisations syndicales aient lieu rapidement avant la prochaine réunion fixée le 23 mars prochain. Il est clair qu'il faudra très vite accentuer la pression si l'on ne veut pas que la négociation s'enlise. D'ores et déjà, nous pouvons dans les principales branches professionnelles, organiser l'expression des salariés sur les critères de pénibilité qu'ils veulent voir pris en compte.

Dernière minute

Négociation interprofessionnelle : Un pas en avant dans la définition de la pénibilité

Le 12 avril, les organisations syndicales ont obtenu l'assurance de négocier sur des critères et une définition de la pénibilité au travail. Par contre, le Medef refuse toujours d'aborder la possibilité d'une retraite anticipée en raison de travaux pénibles. Prochaine rencontre le 30 mai. "On entre enfin dans le vif du sujet" a déclaré Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire de la Cgt, à la sortie de la deuxième négociation sur la pénibilité au travail. Le 12 avril, les cinq confédérations ont obtenu du Medef l'assurance de négocier sur des critères et une définition de la pénibilité au travail. La prochaine séance de discussion est fixée au 30 mai prochain. Si le Medef a accepté de discuter des critères, il refuse toujours de négocier la possibilité de départ à la retraite anticipée en raison de travaux pénibles. Pour la Cgt, il est impératif d'obtenir une politique de prévention en responsabilisant les entreprises sur une autre conception d'organisation du travail, d'amélioration des conditions de travail. Mais la négociation actée dans la loi du 23 août 2003 doit aussi déboucher sur la reconnaissance de la pénibilité dans les départs anticipés en retraite pour les salariés exposés aux conditions pénibles et dont les conséquences se traduisent entre autre par une espérance de vie plus courte en retraite.

14 Avril 2005



Formation syndicale : un nouveau stage pour la syndicalisation

UNE section syndicale du SGLCE dans l'entreprise : comment ça marche et comment la fait-on grandir ?

C'est par cette double interrogation que pourrait se résumer le contenu de la nouvelle formation mise en œuvre par le syndicat dans le cadre de notre activité d'organisation et de renforcement.

Dans la continuité de nos décisions en matière de syndicalisation, ce stage dans sa première version a pour objectif de donner à nos militants intéressés par l'activité de soutien ou d'aide aux collectifs syndicaux émergents – dans les entreprises jusqu'à présent peu ou pas organisées – de s'approprier l'ensemble des outils leur permettant d'inscrire dans la durée les débuts de ces nouvelles sections syndicales. Ces camarades référents mandatés par le syndicat s'intégreront dans le travail que nous mettons en œuvre dans le cadre de notre plan de syndicalisation et seront au service, sur le terrain, des collectifs syndicaux avec comme priorité, l'organisation et la syndicalisation.

Pour cette première session qui s'est déroulée du 14 au 18 mars 2005 à la Maison du Livre, nous avons abordé les thèmes récurrents de l'activité syndicale de renforcement. A l'ordre du jour de nos travaux, figuraient donc :

- la syndicalisation dans notre activité à l'entreprise ;

- l'entreprise ;
- les institutions représentatives ;
- le protocole préélectoral ;
- la section syndicale et la CGT dans l'entreprise ;
- le cahier revendicatif et la négociation annuelle obligatoire ;
- la communication dans notre activité.

Ce programme dense a été complété par la remise d'outils de documentation permettant un travail décentralisé de nos six nouveaux référents.

Ce tout nouveau stage est, bien sûr, ouvert à tous les camarades mandatés par le syndicat pour représenter la CGT dans l'entreprise et à l'ensemble de nos militants. Ainsi, toutes celles et ceux d'entre vous qui veulent se doter d'outils leur permettant d'intervenir dans de meilleures conditions avec plus de moyens et davantage d'expériences – sur le terrain de la syndicalisation dans leur entreprise – sont les bienvenus.

Le stage "organisation et renforcement" est là pour vous !

L'invitation est donc lancée pour la prochaine session qui est, dès à présent, programmée du 3 au 7 octobre 2005. Pour vos inscriptions, contactez Sandrine au secrétariat du syndicat.

Guillaume Thomas Flores

SUPER PROMO VACANCES 2005

Le Navarre*** vous accueille... à Vias Méditerranée

DEPUIS 1998, "LE NAVARRE", camping associatif du tourisme social géré par l'ACAS (Association pour la Coordination des Activités Sociales et Culturelles des Travailleurs du Livre, du Papier et de la Communication) accueille dans un cadre agréable et une ambiance conviviale (camping, caravaning et location de mobil homes) prioritairement les familles des travailleurs de nos professions.

A quelques semaines de la haute saison, des disponibilités d'hébergement en mobil homes 4 et 6 places sont encore disponibles.

Avant d'ouvrir plus largement les locations vers l'extérieur, nous voulons proposer aux adhérents de la FILPAC CGT, des séjours en mobil homes à des conditions tarifaires particulièrement intéressantes.

Pour les locations allant de l'ouverture du camping (15 avril) jusqu'au 22 juillet : semaines 16 à 29 et du 20 août au 18 septembre : semaines 34 à 37, l'ACAS "LE NAVARRE" offre une remise de 15 % pour les séjours d'une semaine et de 25 % pour 2 semaines... ou encore : séjour de 3 semaines :

les 2 premières plein tarif et la 3e pour un euro.

Quelques exemples :

2 semaines en juin :

193 € x 2 - 25 % = 386 - 96,50 = 289,50 €

1 semaine du 15 au 22 juillet :

592 € x 1 - 15 % = 592 - 88,80 = 503,20 €

2 semaines en septembre :

208 € x 2 - 25 % = 416 - 104 = 312 €

3 semaines du 1er au 22 juillet :

429 € + 592 € + 1 € = 1 022 €

Venez découvrir "LE NAVARRE" sur son site Internet : campinglenavarre.org

... "LE NAVARRE", à 600 mètres de la mer, piscine, animations, pétanque, jeux pour enfants, restauration rapide, laverie, pain, glaces, point épicerie...

Renseignements et réservations :

Camping "LE NAVARRE"

534, avenue de la Méditerranée, 34450 VIAS

Tél. : 04 67 21 64 05 - Fax : 04 67 21 76 69

Courriel : information@campinglenavarre.org

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Février 2005	111,3	+ 0,5	+ 1,6
Janvier 2005	110,7	+ 0,6	+ 1,7
Décembre 2004	111,3	+ 0,2	+ 2,1
Novembre 2004	111,1	+ 0,0	+ 2,0
Octobre 2004	111,1	+ 0,3	+ 2,1
Septembre 2004	110,8	+ 0,1	+ 2,1
Août 2004	110,7	+ 0,3	+ 2,4
Juillet 2004	110,4	- 0,2	+ 2,3
Juin 2004	110,6	+ 0,0	+ 2,4
Mai 2004	110,6	+ 0,4	+ 2,6
Avril 2004	110,2	+ 0,3	+ 2,1
Mars 2004	109,9	+ 0,4	+ 1,8
Février 2004	109,5	+ 0,5	+ 1,8

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Smic au 1^{er} juillet 2004 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé).

7,61 € brut/heure ;

1 154,18 € sur la base légale de 35 heures.

Si votre entreprise est passée aux 35 heures :

Entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999 : 1 178,54 €.

Entre le 1^{er} juillet 1999 et le 30 juin 2000 : 1 183,40 €.

Entre le 1^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2001 : 1 190,14 €.

Entre le 1^{er} juillet 2001 et le 30 juin 2002 : 1 195,03 €.

Depuis le 1^{er} juillet 2002 : 1 197,37 €.

Source : DARES

Chômage (demande de catégories 1)

	Nov. 2004	Déc. 2004	Taux de chôm. en déc.
■ ENSEMBLE	2 448 900	2 444 200	9,9 %

Source : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

Les demandes de catégories 1 sont les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

Conditions de travail

■ Durée moyenne hebdomadaire du travail (1^{er} trimestre 2004) 35,6 heures

■ Accident du travail (de mars 1997 à mars 1998)

1 650 000 accidents, dont 911 500 ont été suivis d'un arrêt.

Source : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

Prestations sociales (catégories 1)

■ Allocations familiales (nettes) Deux enfants : 115,07 € ; Trois enfants : 262,49 € ; Par enfant supplémentaire : 147,42 €.

■ Allocation aux adultes handicapés : 599,50 €.

Plafond de ressources entre le 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, 7 102,71 € pour une personne seule, 14 205,42 € pour un ménage et 3 551,36 € de plus par enfant à charge.

■ RMI

Nomb. d'enfants	Pers. seule	En couple
0	425,40 €	638,10 €
1	638,10 €	765,72 €
2	765,72 €	893,34 €
par enfant suppl.	+ 170,16 €	

■ Plafond mens. de la Séc. soc. mensuel : 2 516 €.



**Exception culturelle
Les NMPP dans l'Europe
de la libre concurrence.**

**Et si au soir du 29 mai 2005, la loi Bichet
était anticonstitutionnelle ?**

ARTICLE 1-6 – Le droit de l'Union (*)

La constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celles-ci, priment le droit des États membres.

Le 2 avril 1947, la loi Bichet consacrait le principe de la liberté de la distribution de la presse et donnait aux journaux la possibilité de se regrouper pour distribuer leurs titres, à la condition de se rassembler dans une structure de type coopératif pour en mutualiser les coûts et garantir l'impartialité de la distribution.

Le 2 avril 2003, le commissaire européen du marché intérieur, Frits Bolkestein devenu célèbre depuis, recevait Jean-Jacques Aillagon alors ministre de la culture et de la communication.

Lors de cet entretien, le droit européen, autant dire la "loi du marché intérieur" s'imposa à la réglementation française qui, depuis un décret de 1992, interdisait à quatre secteurs – la presse, l'édition, le cinéma et la grande distribution – de diffuser des messages publicitaires sur le petit écran.

La sentence libérale de Bruxelles était prononcée : cette interdiction était une entrave à la libre circulation des biens !

Le 2 avril 2007, 60 ans après sa promulgation, la loi Bichet est déclarée contraire à l'Article 1-3-2 de la constitution européenne qui stipule que l'Union offre à ses citoyens un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée.

Pure fiction ? Non, le danger de voir le système coopératif de distribution de la presse éclater suite à l'adoption de la constitution européenne est bien réel.

L'autorisation donnée à la presse de diffuser des messages publicitaires télévisés a trouvé ses farouches défenseurs, notamment en la personne de Marie Couderc, présidente du Syndicat de la Presse Magazine et de l'Information.

Soyons certains que d'autres encenseront la directive européenne salvatrice de leur projet de se désolidariser d'un système trop contraignant pour leur esprit "libéral".

Certains éditeurs ont déjà réfléchi à l'opportunité et même tenté de quitter la structure des NMPP afin de construire isolément ou dans le cadre de regroupements restreints, ce qui serait en parfaite contradiction avec les dispositions de la loi Bichet, des systèmes de distribution adaptés à leurs besoins spécifiques.

La constitution européenne adoptée leur enlèverait tout scrupule et leur donnerait toute latitude de se retirer du jeu.

Ainsi le démantèlement des mécanismes qui assurent la solidarité financière des éditeurs signerait la fin d'un système auquel les exigences du pluralisme conservent sa raison d'être.

La levée de l'interdiction de diffuser des messages publicitaires sur le petit écran nous donne l'image du nouveau paysage de la presse écrite où seuls les mastodontes peuvent financer les campagnes au détriment des petits éditeurs.

Ainsi, certains d'entre eux préfèrent se vendre aux industriels qui ont les moyens de les promouvoir, tel le groupe centenaire Excelsior, éditeur de **Sciences et vie** ou de **Biba** qui a rejoint le britannique Emap.

La disparition ou la phagocytose des éditeurs qui ne feront plus le poids dans ce monde sans pitié sont donc à craindre encore plus qu'aujourd'hui si le système coopératif de distribution venait à périr au nom de la sacro-sainte "libre concurrence et non faussée" de la constitution européenne.

Ne cherchez surtout pas dans la constitution européenne un article traitant de la distribution de la presse parmi les 448 qui la composent. Les notions de solidarité, de péréquation, d'égalité, d'impartialité sont incompatibles avec **un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée...**

Michel Pavard

(*) P. 13 du traité établissant une constitution pour l'Europe, **La documentation Française**

**Constitution,
non, non, non,
C'est la constitution
Bolkestein !**

Il est 12h30 et déjà des milliers de personnes piétinent face à la Gare du Midi, point de départ de l'euromanif de Bruxelles, ce samedi 19 mars.

Pancartes, banderoles, badges, hauts-parleurs donnent l'air du temps.

Toute en couleurs, vert, rouge, bleu, orange..., cette manifestation organisée par la Confédération Européenne des Syndicats et axée sur une dénonciation de la seule directive Bolkestein, aura cependant la teinte dominante d'un refus de la constitution européenne.

14h, le cortège s'ébranle, une masse humaine de 80 000 personnes bat le pavé du boulevard de l'Europe. Un patchwork formé de délégations étrangères de syndicats, de mouvements sociaux allemands, belges, croates, espagnols, français, grecs, italiens, néerlandais, polonais, slovènes...pour exiger une Europe sociale.

"Constitution, non, non, non, c'est la constitution Bolkestein !", le ton était donné, un mot d'ordre repris par la majorité des participants, pour qui la directive Bolkestein est induite par la constitution.

16 h, la délégation CGT, la plus importante avec 15 000 participants venant de toutes les régions de la France, peut enfin défilier.

Le rouge se porte haut, flotte avec l'élégance aérienne des jours prometteurs et pour ceux qui brandissent pancartes et banderoles, rester les pieds sur terre, c'est aussi dire NON à la constitution.

En arpentant les cinq boulevards qui constituent l'itinéraire, je croise les camarades du SGLCE. Le JO, l'IN, les NMPP, la SRPP (routage), La Tribune, Le Monde imprimerie et siège éditorial, Roissy, la SICAVIC ainsi que la section des retraités ... ont répondu à l'appel !

Arrivé à la Gare du Nord, lieu de dislocation de la manifestation, j'ai la forte impression que le NON va son train et a trouvé toute sa légitimité.

Il se fait tard, nous en reparlerons bientôt, au revoir Bruxelles... 19 mars 2005, belle journée pour le syndicalisme européen, la CGT, le SGLCE, et les défenseurs d'une Europe sociale et démocratique.

M. P.

**FORMATION SYNDICALE : Stages Blanqui
Année 2005**

Module paie et revendications **les 6 et 7 juin**
Stage d'accueil **les 20 et 21 juin**
Stage organisation **du 3 au 7 octobre**
Stage de niveau 1 **du 21 au 25 novembre**

Candidatures à transmettre à Sandrine/SGLCE : Tél. : 01 43 31 53 51
Fax : 01 43 31 79 70 – e-mail : sandrine@sglce-cgt.fr
Nous vous rappelons que les demandes d'autorisation d'absence doivent parvenir à la direction d'entreprise au moins 1 MOIS AVANT le début du stage.

* Les frais de formation sont de 35 € pour 2 jours et de 95 € pour 5 jours. Ces sommes comprennent les frais d'organisation, de repas et de documentation.



Toi l'Auvergnat...

A PRÈS une courte intervention du Secrétaire général, Marc Norguez qui souligne tout le travail réalisé par "le Monument" Jean-Michel dans son long passage (29 ans) aux différentes responsabilités de notre organisation. Il espère que celui-ci lui livrera un jour "son point de vue sur certains épisodes de la vie de notre syndicat".

Il exprime son regret de "conversations au minimum hebdomadaires que nous avons sur la situation générale et dans la profession, comme nous disons souvent".

Avant de passer la parole à Daniel Légerot, il "souhaite, au nom du syndicat : bonne route et bonne continuation" à Jean-Michel.

Daniel rappelle qu' "Il est de tradition de retracer la vie de celui ou celle appelé à profiter d'une retraite dont nul n'ose contester le mérite et de le brocader aimablement. Je ne m'y soustrairai pas et tenterai d'esquisser un portrait pour lequel j'hésite encore à choisir le style : hyperréaliste ou suggestif. Et si, audacieuse ambition, j'essayais de marier les deux... (1)

...Son père, chauffeur-routier (syndiqué C.G.T.), et sa mère trop tôt disparue, "femme au foyer" comme on disait à l'époque, lui donneront deux petits frères, Serge... et Gilles. Il parle d'eux et de son neveu Sylvain avec beaucoup de tendresse.

Il entre à l'Ecole professionnelle de la rue Madame à 15/16 ans où il obtient son C.A.P. d'imprimeur-typo décerné par un jury dans lequel siège Charles Gassmann. Muni de son diplôme, en 1966, il se syndique au S.G.L. Appelé sous les drapeaux, il effectue son service militaire dans un régiment du train à Monthéry. En février 1968, frappé d'une méningite foudroyante, il passe quatre mois au Val de Grâce où, en civil, il observe, faute de pouvoir y participer, ce que l'on appelle les "événements de mai 68". Après une convales-

cence dans les monts d'Auvergne... il se présente 94 boulevard Blanqui pour solliciter une embauche au bureau de placement. Faute de place dans le labeur, il fréquente pendant quatre mois la permanence des rotativistes, parrainé par Lucien Laurancy. Il entre ensuite à "La maison rapide" où il rencontre notamment Josiane Ernimo avec laquelle il sera délégué.

1969 voit son entrée dans le militantisme actif avec les camarades de la section impression-typo, maintenance : Robert Bauchat, Gérard Lebaill, Christian Cardinal, Jacques Borgne, Albert Candat, Roland Saincé. C'est l'époque où Roger Coquelin rejoint la Fédération du Livre, rue Jules Breton.

En 1976, il succède à Robert Bauchat comme secrétaire de la section sous l'amicale et vigilante protection de Roger Bureau et Claude Foliot. Il estime des camarades comme Juillet, Pichon, Sorel, Desgranges, Prugent, Legal. Il découvre Roland Bingler. Il aime la rigueur et l'honnêteté intellectuelle de Jean-Paul Gassmann. Il accède à cette responsabilité en plein conflit Chaix qu'il suivra durant toute sa longue durée. Il évoque toujours avec émotion et respect les noms de Jean-Pierre Heinen, Roger Guillemy et Daniel Le Bihan pour ne citer qu'eux.

Elu au Comité fédéral de la F.F.T.L., il remarque Fernand Besnier, Jacques Piot, François Lacoste, Lucien Daugeard avec lequel il travaillera longtemps sur les questions de formation professionnelle et de protection sociale. Il est administrateur de la Carpilig depuis 25 ans. Il préside notre Mutuelle depuis 1992 en succédant à Roger Lancry. C'est là qu'il apprécie des camarades comme Michel Dursen, Robert Le Roux et André Devriendt. Administrateur du groupe Audiens, il participe à sa structuration avec l'apport déterminant de Christian Guillaumie. Il devient également Président de Mudis (l'Union des mutuelles d'Audiens) où il milite avec les camarades du Spectacle et de l'Audiovisuel, Jean Voirin, Dominique Forette et Michel Gautherin.

Face à la disparition de l'Iniag, il s'investit avec Serge Sbaizero, Jean-Claude Laugier et

Roger Lecomte pour créer l'Afig en 1984 qui s'installera à La Plaine-Saint-Denis en janvier 1988. Jean en sera le président après Serge Sbaizero. La constitution avec l'A.F.P.P.I. de Médiagraf, dont il est coprésident avec Christian Guillaumie, marque une nouvelle étape dans les efforts du S.G.L.C.E. dans le domaine de la formation professionnelle. La création de cet outil est une heureuse initiative utile et révélatrice de nos capacités, à la fois, à appréhender les besoins de nos jours et à se rassembler pour gagner en efficacité.

La C.G.T. a confié à Jean les mandats d'administrateur de l'Unedic, vice-président du Garp, administrateur et Président de l'Assedic de Paris.

Dans toutes ces responsabilités, il fera preuve de compétences reconnues et appréciées par tous, y compris de militants d'autres organisations et même du patronat.

L'abandon de son poste permanent à Blanqui ne marque pas la fin de son engagement. D'ailleurs quelques mandats sont encore à sa charge et, gourmand d'activités, il a déjà accepté de répondre favorablement à diverses sollicitations.

Une page va se tourner dans cette maison avec le départ de Jean. Une nouvelle et dynamique génération de dirigeants est maintenant bien en place avec Marc Norguez à sa tête.

Une dernière chose :

Toi l'Auvergnat quand tu mourras
Quand le croqu'mort t'emportera
Qu'il te conduise à travers ciel
Au père éternel."

Puis c'est au tour de Michel Muller, Secrétaire Général de la Fédération de conclure en soulignant plus particulièrement les rapports que Jean-Michel a entretenus avec la Fédération. Enfin, après la remise de quelques présents, les participants se sont retrouvés autour d'un buffet de "cochonailles auvergnates".

(1) NDLR : Nous nous sommes permis de couper le passage humoristique.